



## VILLE DE LOUVRES (95380)

# AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

## MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

### DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Par délibération en date du 20 novembre 2018, le Conseil Municipal a prescrit la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Louvres et en a fixé les modalités de mise à disposition du dossier au public.

Les modifications proposées ont pour objet :

- de rectifier sur le document graphique du PLU la limite de la zone IAUb,
- de rectifier une erreur matérielle dans la localisation d'un élément de patrimoine à protéger,
- l'évocation des encombrants à l'article 4 du règlement du PLU,
- l'insertion à l'article UG11 d'une dimension maximale de 15 m<sup>2</sup> des abris de jardin pour déroger à la pente de toiture,
- l'implantation des antennes paraboliques dans les zones UA, UB, UC, UG, IAUA, IAUB, IAUC, UI, A et N,
- la suppression à l'article IAUA1, d'une erreur matérielle concernant les contraintes d'implantation des installations classées,
- la modification à l'article A13, du ratio de nombre d'arbre à planter en fonction de la surface non bâtie,
- la modification des normes de stationnement dans l'annexe 3 du règlement.

Le public pourra consulter le dossier de modification simplifiée **du jeudi 27 décembre 2018 au vendredi 1<sup>er</sup> février 2019 inclus**. Cette mise à disposition du public des pièces du dossier et d'un registre destiné à recueillir les observations se déroulera dans les locaux de la Mairie de Louvres – 84 rue de Paris – 95380 Louvres, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute cette durée de mise à disposition, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations relatives à la modification simplifiée n°3 du PLU de Louvres sur le registre déposé dans les locaux de l'Hôtel de Ville, ou encore les adresser par écrit à Monsieur le Maire – Mairie de Louvres – 84 rue de Paris – 95380 Louvres.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville : [www.ville-louvres.fr](http://www.ville-louvres.fr)

Cet avis sera affiché en Mairie et publié sur le site internet de la ville pendant toute la durée de la mise à disposition du projet de modification.

A l'issue de cette mise à disposition, un bilan sera tiré des observations ainsi recueillies. Il sera présenté au Conseil Municipal, qui adoptera par délibération le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

*Le présent avis sera affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci.*